

INFORMATIONS PRATIQUES

- Pour un traitement rapide de votre demande, nous vous invitons à **remplir une pré-demande** sur le site Internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr>, puis de **l'imprimer** ou de relever le numéro afin que nous puissions retrouver votre dossier lors de votre rendez-vous
- Au risque d'être annulé, le formulaire de demande CERFA ne doit être ni plié, ni tâché, et complété obligatoirement à **l'encre noire, en majuscules et avec les accents, sans virgules ni abréviations**
- Les services instructeurs de la Préfecture peuvent exiger à la réception de votre dossier d'autres éléments en fonction de votre situation
- Le délai d'obtention du titre ne peut en aucun cas être garanti

Le délai estimatif qui vous sera communiqué est susceptible d'évoluer très rapidement. Nous vous conseillons d'anticiper votre demande et de n'engager aucun frais (réservation, billet d'avion) tant que vous n'avez pas reçu votre titre

- Les passeports et cartes nationales d'identité doivent être **retirés dans un délai de 3 mois** à compter de leur date de réception en Mairie, à défaut, ils seront détruits. En l'absence de réception de SMS, nous vous invitons à prendre contact avec la Mairie de dépôt avant la fin du délai de 3 mois suivant la date de dépôt du dossier
- L'ancien titre devra être restitué à la remise du nouveau
La remise s'effectue sur rendez-vous à prendre en ligne ou par téléphone.



Afin de faciliter la bonne gestion des rendez-vous, veuillez vous présenter avec un dossier complet à l'heure prévue.

En cas de retard ou de dossier incomplet, un nouveau rendez-vous sera fixé.



PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

DÉPÔT DES DOSSIERS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS :
www.labalmedesillingy.fr ou par téléphone : 04.50.68.89.02

PIÈCES À FOURNIR



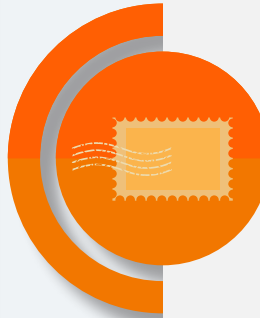
LES PERSONNES CONCERNÉES DOIVENT ÊTRE PRÉSENTES LORS DU RENDEZ-VOUS

ORIGINAUX



- La pré-demande en ligne ou le formulaire CERFA (à retirer à l'accueil de la mairie)
- 1 photo d'identité couleur de moins de 6 mois correspondante aux normes en vigueur
- L'ancien titre d'identité sécurisé (passeport et/ou carte d'identité)

TIMBRES FISCAUX



Vous pouvez les acheter en bureau de tabac, au centre des impôts ou sur le site Internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>

- 86 € pour le passeport d'une personne majeure
- 42 € pour les mineurs de 15 à 17 ans inclus
- 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans
- 25 € si la carte d'identité est volée ou perdue

PERSONNES MAJEURES



- Un justificatif de domicile à votre nom de moins d'un an
- Si vous êtes hébergé : un justificatif de domicile (facture officielle) au nom de l'hébergeant, la copie de sa pièce d'identité et une attestation d'hébergement manuscrite précisant la date d'entrée dans le logement
- Preuve de nationalité (pour une 1^{ère} demande) : un acte de naissance avec mention de nationalité, le certificat de nationalité et le décret de naturalisation

PERSONNES MINEURES



- Le titre d'identité du représentant légal qui dépose la demande
- Un justificatif de domicile (facture officielle) au nom du représentant légal de moins d'un an
- En cas de garde alternée, pour chaque parent : un justificatif de domicile (facture officielle) et une pièce d'identité, ainsi que le jugement de garde alternée